

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**
63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-039

Tourisme

Route des Vins en Côte Roannaise
LEADER (Liaison Entre Action de
Développement de l'Economie Rurale)
Demande de subventions

Certifié exécutoire	20 FEV. 2023
Reçu en préfecture	13 FEV. 2023
Publié	20 FEV. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le label « Vignobles et Découvertes » obtenu par Loire Tourisme en 2020, pour le compte des deux vignobles Côte Roannaise et Côte du Forez, comporte dans son programme d'actions la création d'une route des vins ;

Considérant que Roannais Agglomération a initié le processus en créant la Route des Vins en Côte Roannaise ;

Considérant que pour ce faire Roannais Agglomération va investir dans une signalétique sous une identité spécifique qui invitera à la pratique de l'itinéraire à vélo et en voiture ;

Considérant que cet aménagement se traduira par un investissement dans la pose de panneaux de signalisation routière, de signalisation d'information locale (SIL) et de relais d'information service (RIS) ;

Considérant que Roannais Agglomération est éligible à une aide des fonds européens via le programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		RECETTES	
Fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage	106 550,00 €	Europe (FEADER)	100 000,00 €
Fourniture, pose de SIL et RIS et dépose de matériels de signalisation	127 886,00 €	Autofinancement en cofinancement FEADER	25 000,00 €
		Autofinancement	109 436,00 €
Total	234 436,00 €	Total	234 436,00 €

DECIDE

- De valider le plan de financement ;
- De solliciter une subvention auprès des fonds européens FEADER au titre du programme LEADER Roannais ;
- De valider une prise en charge de l'autofinancement nécessaire et son ajustement systématique en co-financement FEADER.

Par délégation du Conseil communautaire


Le Président,
Yves Nicolin,
Maire de Roanne